

Dossier de presse
de la section française du mouvement
Europe Démocratie Espéranto



Table des matières

1 Le mouvement Europe Démocratie Espéranto.....	2
2 Historique.....	2
3 Soutiens.....	3
4 Coordonnées.....	4
5 Nos candidats.....	4
6 Nos propositions.....	6
7 Notre programme.....	7
8 Annexe : Pour une autre politique linguistique de l'Union européenne.....	10

1 Le mouvement Europe Démocratie Espéranto

Europe Démocratie Espéranto (EDE) est un mouvement politique qui veut proposer des idées concrètes pour améliorer la démocratie en Europe et notamment permettre aux Européens de se comprendre, de s'organiser et de faire entendre leur voix.

EDE est **le premier parti vraiment européen**. En effet, c'est à l'occasion de rencontres internationales, que l'idée du mouvement est née. Ses statuts, déposés à Strasbourg où siège le Parlement européen, définissent son organisation sous forme d'une fédération européenne de sections locales. Notre mouvement est donc européen de multiples façons, dans son organisation, son fonctionnement et sa raison d'être.

Le mouvement EDE est à distinguer des associations qui promeuvent l'espéranto, dont les statuts sont souvent incompatibles avec le soutien à un parti politique, quel qu'il soit. EDE n'est donc pas soutenu par des associations mais par des citoyens qui veulent faire avancer l'Europe.

Parti pro-européen, EDE est composé de personnes de diverses sensibilités. Il ne se positionne pas sur l'échiquier politique classique puisque ses propositions ont le but de servir la démocratie en général, au-delà de points de vue partisans.

Le programme de EDE concerne l'Union européenne (UE) et se développe selon deux axes : la démocratisation de l'UE d'une part, et la promotion d'une nouvelle politique linguistique et culturelle d'autre part. A l'intersection de ces deux axes, on trouve la **démocratie linguistique**, dont l'objectif est de permettre à chacun de participer et de se faire entendre sur l'Europe, sans qu'il ne soit discriminé à cause de sa langue.

2 Historique

En 2003, le mouvement Europe Démocratie Espéranto est officiellement créé à Strasbourg, siège du Parlement européen.

En vue des élections de 2004, des sections EDE France et EDE Allemagne naissent peu après. Des contacts sont pris dans d'autres pays.

En 2004, EDE Allemagne échoue à collecter assez de signatures pour pouvoir se porter candidat aux élections avec comme tête de liste Reinhard Selten

EDE France parvient à former des listes complètes de candidats et participe à la campagne télévisée officielle. Les sites d'apprentissage en ligne de l'espéranto connaissent un pic de fréquentation suite à la campagne télévisée.

EDE France réunit 25067 voix (soit 0,15 %) au niveau national et réalise ses meilleurs scores dans les circonscriptions *Est* (0,24 %) et *Île-de-France* (0,21 %).

Après les élections de 2004, EDE continue son européanisation mais est confronté aux règles électorales nationales dissuasives qui empêchent la création de partis ou la candidature (200 000 signatures nécessaires en Roumanie, paiement de 20 salaires moyens en Lituanie, etc.)

En parallèle, des actions locales sont menées sur Paris, notamment à l'occasion du procès GEMS qui visait à faire respecter la loi Toubon.

Le 28 février 2009, à l'occasion de son congrès, le mouvement EDE décide de son programme fédéral à Strasbourg.

Le 23 mars 2009, EDE Allemagne dépose les 4000 signatures nécessaires à la candidature, après les avoir fait valider dans les mairies des signataires.



Manuel Cebulla (à droite), président de EDE Allemagne

3 Soutiens

Albert Jacquard (http://fr.wikipedia.org/wiki/Albert_Jacquard) a apporté son soutien à la candidature du mouvement EDE dès 2004 :

« L'adoption de l'espéranto comme langue commune sera un pas décisif dans la construction de l'Europe et, au-delà, de la planète. Merci d'y œuvrer. »

Reinhard Selten (http://fr.wikipedia.org/wiki/Reinhard_Selten), Prix Nobel d'économie en 1994, a été tête de liste de EDE Allemagne en 2009. Il a écrit plusieurs articles scientifiques sur le thème de la politique linguistique.

Georges Kersaudy (http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Kersaudy), ancien traducteur au Conseil des ministres de l'UE, écrit et traduit une cinquantaine de langues d'Europe et d'Asie. Il était tête de liste en 2004 pour la liste EDE d'Île-de-France.

4 Coordonnées

Mouvement

Président de la Fédération européenne EDE :

Bert Schumann

bertox@free.fr

Présidente de EDE-France :

Elisabeth Barbay

eliz.barbay@wanadoo.fr

vice-président de EDE-France :

Jérémy Bizet

jbizet-ed@voila.fr

vice-présidente de EDE-France :

Michèle Abada-Simon

01 47 99 75 51

Secrétaire de EDE-France :

Pierre Dieumegard

pierre.dieumegard@free.fr

06 65 778 668

président de EDE-Allemagne :

Konrad GRAMELSPACHER

kg@e-d-e.eu

Les coordonnées de nos têtes de liste sont indiquées plus bas.

Sites

Site de campagne de EDE en France : www.ede2014.fr

Site de la fédération européenne EDE : www.e-d-e.org

Site de la section EDE Allemagne : <http://de.e-d-e.eu/>

5 Nos candidats

Île-d France

Laure Patas d'Illiers, 56 ans, informaticienne, melprocuste-esperanto@yahoo.fr , 06 32 36 21 28

Jérémy Bizet, 25 ans, diplômé en géographie, jbizet-ed@voila.fr, 06 64 64 77 60

Est

Geneviève MARTIN, 75 ans, enseignante retraitée gimavo@wanadoo.fr, 03 29 24 68 46

Cyrille Hurstel, 42 ans, consultant et infopreneur dans le domaine du bilinguisme, cyrille.hurstel@free.fr, 0950 57 68 00

Ouest

Lyse Bordage, 33 ans, étudiante en informatique, lyse.bordage@gmail.com, 06 65 73 62 34

Philippe Bérizzi, 49 ans, chef d'entreprise, pberizzi@linguaforce.com, 06 13 52 72 41

Nord-Ouest

Christine Pieters, 57 ans, secrétaire de direction, pieters.christine@yahoo.fr,
06 20 25 79 95

Jacques Borie, 46 ans, maître d'hôtel, borie@noos.fr 06.67.94.59.27

Centre

Marcelle Provost, 57 ans, ingénieure, marcelle.provost@laposte.net, 07 81 93
00 04

Jean-Paul Tonnieau, 57ans, Ingénieur Européen (FEANI),
jptonnieau@gmail.com 06 60 17 84 29

Sud-Est

Monique Arnaud, 73 ans, professeur d'anglais en retraite,
monique.arnaud@aliceadsl.fr /06 21 72 14 52

Pierre Grollemund, formateur bâtiment, 64 ans, 06 20 46 45 22,
verdapigo@yahoo.fr

Sud-Ouest

Monique Juy, 77 ans, ingénieur en télécommunications retraitée, 05 53 59 60
27, monique.juy@wanadoo.fr

Thierry Saladin, 59 ans, médecin, 06.66.46.77.07, Thierry_Saladin@yahoo.fr

Outre-Mer

Monique FILLAT, 04 75 02 36 54

Jacques Étienne roger.mars.t-et-c@orange.fr

6 Nos propositions

Pour rendre l'Europe démocratique, il est nécessaire que les citoyens européens puissent se comprendre, s'organiser et faire entendre leur voix. D'où notre proposition-phare : qu'une langue commune, indépendante, puisse être utilisée par les Européens dans leurs échanges, en complément des langues existantes.

Outre cette proposition - utiliser l'espéranto – Europe Démocratie Espéranto souhaite rendre l'Europe plus démocratique et plus concrète aux Européens. L'Union doit également être plus volontaire dans la mise en valeur de sa richesse culturelle et linguistique.

Notre programme détaillé se trouve dans la section suivante, mais voici 4 idées fortes qui en sont issues :

- ▶ **Démocratiser l'accès à la communication internationale** à l'aide d'une langue internationale équitable et accessible : l'espéranto.

Voulons-nous que les Européens puissent se comprendre, s'organiser et faire entendre leur voix ? L'anglais n'est pas fait pour la communication internationale : malgré des milliards d'euros alloués et la systématisation de son apprentissage dès le plus jeune âge, il ne permet pas aux Européens de communiquer d'égal à égal. Il crée une hiérarchie

linguistique et remet en cause l'apprentissage et l'utilisation des autres langues.

Le temps nécessaire à l'apprentissage de l'espéranto est sans commune mesure avec les efforts nécessaires à la maîtrise de l'anglais. Ignorer l'espéranto, c'est renoncer à une communication équitable et accessible entre Européens de langues différentes.

► **Rendre possible la diversité linguistique** au sein des langues enseignées

Apprendre la langue des pays voisins, les langues des pays qui commercent avec la France, les autres langues d'Europe, et les autres langues de France, c'est possible ! Il n'y a aucune raison de se limiter à l'anglais en première langue et à l'espagnol ensuite. Mais les autres langues ne pourront occuper la place qui leur revient que lorsqu'elles seront valorisées et que l'anglais ne sera plus perçu comme indispensable pour la communication internationale. L'anglais doit redevenir une langue parmi d'autres pour que la diversité devienne possible.

► **Faciliter la mobilité et les échanges**

Trop peu de jeunes profitent des échanges de type Erasmus, et la mobilité doit être favorisée à tous les âges. L'objectif doit être l'acquisition de la langue du pays habité, et non pas celle de l'anglais comme c'est souvent le cas !

► **Faire cesser les discriminations linguistiques** au sein des institutions européennes

Les institutions ont renoncé à l'égalité des 24 langues officielles dans leur fonctionnement interne, mais aussi dans leur communication avec les citoyens. La plupart des sites et des documents privilégient une communication dans une seule langue, l'anglais. L'utilisation d'une seule langue, qui plus est non équitable, n'est pas admissible.

7 Notre programme

Les Européens font l'Europe

Communication internationale entre citoyens

[1.1] Parce que l'accès à la communication internationale est un droit pour tous les citoyens européens et que la langue espéranto, qui facilite la communication entre personnes de langues différentes, est la solution la plus adaptée pour rendre effectif ce droit, l'étude de l'espéranto doit être autorisée et proposée dans les systèmes éducatifs.

Mobilité

[1.2] Les programmes d'échanges européens doivent être étendus pour pouvoir être proposés à tous les étudiants, enseignants, fonctionnaires, et à toutes les professions. Leur financement doit permettre d'offrir cette expérience de la mobilité à tous. L'introduction de plus de diversité dans les langues réellement enseignées permettra d'intensifier les jumelages.

Faire exister la diversité linguistique et culturelle

La diversité dans l'éducation

[2.1] La diversité linguistique dans l'enseignement scolaire doit être assurée. Pour lutter contre les déséquilibres actuels et permettre l'enseignement des langues des pays voisins, des langues minoritaires ou encore des langues de l'immigration, l'Union Européenne favorisera le développement de la compréhension passive et l'utilisation de l'espéranto comme introduction à l'apprentissage d'autres langues étrangères afin, notamment, de valoriser les compétences¹ et d'éviter le sur-investissement dans les langues hégémoniques.

Aider concrètement la diversité

[2.2] L'Union doit coordonner, favoriser et subventionner les traductions dans tous les domaines : les rencontres, la littérature, les films, le spectacle vivant, etc. Les langues doivent être soutenues pour mieux résister aux pressions économiques, par exemple en favorisant la diversité à la radio, au cinéma, à la télévision, etc. Un statut européen du traducteur sera créé.

Évaluer

[2.3] La Commission européenne doit rendre compte annuellement de l'état de la diversité linguistique et culturelle dans l'Union et du respect des droits linguistiques des individus et des communautés. Les pratiques en faveur de la diversité linguistique et culturelle dans les médias, les entreprises, ou au travers des services de traduction et interprétation, seront évaluées.

Une charte à ratifier

[2.4] Tous les États membres devraient ratifier et appliquer la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, afin de les promouvoir dans la vie publique et dans l'enseignement.

Faire avancer la démocratie

Des médias indépendants

[3.1] Pour garantir l'expression et la diversité des opinions, l'indépendance des médias, notamment des grands groupes industriels ou financiers, doit être assurée.

Des élections plus démocratiques

[3.2] Les règles de candidature aux élections européennes doivent être simplifiées et unifiées, par exemple en instaurant des listes européennes en complément des listes nationales ou régionales, de façon à permettre l'expression de nouveaux courants. Dans certains pays, les règles actuelles ainsi que les frais de participation sont rétroactives. Cette situation nuit à l'émergence de véritables partis européens.

[3.3] En complément de la démocratie parlementaire, les outils d'une démocratie directe et respectueuse du principe de subsidiarité, dont le référendum d'initiative citoyenne, mécanisme permettant aux citoyens de proposer l'élaboration de

1 L'apprentissage des langues étrangères est souvent source de blocages ou d'inhibitions. La compréhension passive valorise l'élève en lui permettant de communiquer sans la nécessité de parler une langue étrangère. De même, l'aisance avec laquelle les élèves apprennent l'espéranto leur donne confiance en eux et les rend plus enthousiastes à l'idée d'apprendre une langue différente de la leur.

nouvelles lois qui sont ensuite votées par l'ensemble des électeurs, doivent être soutenues autant que possible.

Des règles plus démocratiques

[3.4] L'Union européenne doit se doter d'une constitution approuvée par référendum et proposée par une assemblée représentative du peuple et élue dans ce but. Les membres de cette assemblée constituante ne devront pas subir de discrimination linguistique.

[3.5] L'évolution du système monétaire, notamment les règles de la création monétaire, doit résulter de décisions démocratiques.

La démocratie linguistique dans nos institutions

[3.6] Au sein des institutions européennes, les discriminations linguistiques à l'embauche, dans les groupes de travail et dans la communication avec le public doivent cesser.

[3.7] L'Union assurera la réelle disponibilité en toutes les langues officielles et, en cas d'impossibilité, également en espéranto, des règlements, des directives, des textes de lois et de leurs documents préparatoires. Une décision européenne ne pourra prendre effet que si cette décision et les documents l'explicitant sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union.

[3.8] Lorsqu'un plurilinguisme équitable ne peut être garanti dans une institution européenne, l'espéranto sera proposé comme une des langues de travail.

Des principes comme guides

Répondre à l'urgence environnementale

[4.1] Le développement durable, qui vise à répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, doit être considéré comme une priorité.

Promouvoir une informatique libre

[4.2] Parce que les logiciels libres et les standards ouverts jouent un rôle important dans la démocratisation de l'accès à l'informatique, qu'ils sont une source de liberté et de transparence pour les utilisateurs, par exemple en cas de vote électronique, leur utilisation dans le secteur public doit être encouragée.

Un socle pour agir

[4.3] Plus généralement, nos orientations politiques s'appuient sur les principes d'égalité des chances et de solidarité, sur la Convention européenne des droits de l'homme, sur les déclarations et conventions de l'ONU, notamment celles concernant les droits de l'homme et les droits de l'enfant, ainsi que sur la Déclaration universelle des droits linguistiques signée par L'UNESCO.

8 Annexe : Pour une autre politique linguistique d l'Union européenne

Un constat d'échec

Comment en est-on arrivé là ? 34 agences européennes sur 44 ne communiquent vers les citoyens qu'en anglais ; cette situation s'est

aggravée depuis 2009, où l'on comptait 34 agences, dont 23 en anglais exclusivement. La très grosse majorité des réunions de travail organisés par les institutions ne bénéficient pas de l'interprétation simultanée et travaillent sur des documents unilingues en anglais.

Cette anglicisation est moins due aux élargissements successifs qu'à une certaine forme de renoncement à la diversité et à l'usage de sa propre langue, ainsi qu'à la formation massive de « *nouvelles générations de diplomates et de fonctionnaires dans les universités américaines, britanniques ou en Europe dans des filières anglophones*² ».

Dans le domaine de l'éducation, la Commission a pris l'initiative de promouvoir l'apprentissage de 2 langues étrangères « *dès le plus jeune âge* ». Dans la pratique, les États-membres ont porté leurs efforts sur l'apprentissage du seul anglais dès le plus jeune âge. En France, cet apprentissage commence à partir du CP depuis la rentrée 2008 et se poursuit jusqu'à l'université où il devient de plus en plus langue d'enseignement. En publiant et en enseignant systématiquement dans une langue étrangère, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique d'un pays se coupent du reste de la société et fragilisent la vitalité de leur langue nationale.

Toute la société civile est concernée par la domination de l'anglais dans les échanges internationaux. Les employés sont victimes de discrimination, la communication entre les équipes est de mauvaise qualité, les associations, syndicats ou partis ont du mal à s'organiser au niveau international. Bien sûr, ceux qui maîtrisent l'anglais en tirent un certain prestige et ont tendance à se satisfaire de la situation.

Beaucoup de gens ne se satisfont pas de cette situation, et ce dans tous les milieux : entreprises, institutions, éducation.... Mais faute de connaître une alternative capable de rééquilibrer le système, et de redonner leur place aux autres langues, ils n'ont d'autre choix que d'accepter cet état de fait. Une langue comme l'espéranto, parce qu'elle n'est pas diffusée par une puissance économique et qu'elle ne peut pas être utilisée comme marqueur de distinction sociale du fait de sa facilité, peut voir son usage beaucoup plus facilement encadré. Cette langue, qu'on peut qualifier d'*équitable*, permet de mettre en place une politique linguistique où la communication internationale n'est plus limitée à quelques uns, ni un facteur de distinction sociale, et où l'usage des langues nationales redevient un droit et une nécessité pour la vitalité de notre société.

L'espéranto : une proposition politique

Comme pour l'écologie à ses premières heures, l'idée d'une langue internationale qui ne serait la langue d'aucune nation en particulier, n'est pas encore parvenue à se faire une place dans les propositions des partis

2 Pour cette citation, et plus généralement pour se documenter sur la situation linguistique dans l'UE, on se référera utilement à l'ouvrage de Claude Truchot : *Europe : l'enjeu linguistique*, coll. « Les études de la Documentation française », 2008.

politiques traditionnels. Pourtant, très tôt, des élus ou des hauts fonctionnaires, ont pris l'initiative de faire avancer l'idée.

Dès 1907, un député français, Lucien Cornet, dépose un projet de loi en faveur de l'espéranto :

« Qu'on songe au temps que nos enfants passent sur les bancs des collèges pour arriver à acquérir une pratique à peine suffisante de l'allemand ou de l'anglais ! Comment d'ailleurs mettre à la portée de tout le monde une étude aussi longue et aussi coûteuse ? [...] Si, malgré cette indifférence des gouvernements, l'idée d'une langue internationale a rencontré, dans toutes les classes de la société et jusque dans le sein des académies et universités, tant de milliers d'adeptes aussi convaincus que désintéressés, quels progrès ne fera-t-elle pas quand les pouvoirs publics daigneront s'y intéresser ? »

En 1922, la France met son veto à l'utilisation de l'espéranto comme langue de travail au sein de la Société des nations. Le japonais Inazō Nitobe, alors sous-secrétaire général de la SDN, qualifie l'espéranto de « moteur d'une démocratie internationale ».

À deux reprises, en 1954 et en 1985, l'UNESCO vote une résolution en faveur de l'espéranto.

En France, de nombreuses questions ont été posées au gouvernement par des députés pour que l'espéranto soit autorisé comme épreuve facultative du baccalauréat.

Des parlementaires européens comme Bronisław Geremek, ont récemment soutenu l'espéranto, voire en étaient locuteurs comme Małgorzata Handzlik.

La députée européenne slovène Ljudmila Novak a présenté le 21 janvier 2009 un amendement à un projet de rapport sur le multilinguisme :

« propose que, parallèlement aux efforts visant à la préservation et à l'utilisation des différentes langues vivantes, au respect de la diversité linguistique et à la promotion de l'apprentissage de diverses langues, la possibilité d'introduire dans l'Union européenne une langue commune artificielle, comme l'espéranto, soit étudiée et que les avantages d'une telle initiative soient analysés; estime qu'une telle langue pourrait faciliter la compréhension au sein de l'Europe et avec les populations d'autres continents, étant donné qu'elle est facile à apprendre et à utiliser;

constate que l'introduction de l'euro en tant que monnaie commune européenne a considérablement facilité les échanges entre les pays et a contribué à la croissance économique et à une stabilité accrue dans l'UE et fait valoir que l'introduction d'une langue commune pourrait avoir des effets similaires, mais qu'il ne s'agirait en aucun cas d'aboutir à l'abolition ou à une restriction de l'utilisation des langues nationales et autres langues vivantes utilisées dans l'Union européenne; »

Au Royaume-Uni, certaines écoles primaires expérimentent la démarche Tremplin pour les langues (springboard2languages.org) qui vise à préparer et

faciliter l'apprentissage ultérieur de langues étrangères consécutivement à une initiation préalable à l'espéranto.

Les enjeux pour la démocratie dans l'Union européenne

Eurobaromètre est le service de l'Union européenne consacré aux enquêtes d'opinion publique. En juin 2012, Eurobaromètre a publié un rapport « Les Européens et leurs langues ». Ce rapport contient bien sûr de nombreuses statistiques sur les capacités des Européens à comprendre une langue étrangère, mais aussi des réponses à des questions plus subjectives, sur ce que souhaitent les européens. Il y existe certes des différences entre les pays, mais on peut y trouver des réponses valables pour toute l'Europe.

On peut y lire :

- page 116 et suivantes, on voit que les Européens sont favorables à une langue commune.

Les Européens sont également fortement favorables à ce que tout le monde sache parler une langue commune dans l'UE, tandis qu'une faible majorité est favorable à l'adoption d'une langue commune par les institutions européennes pour communiquer avec les citoyens.

En effet, environ sept répondants sur dix (69%) estiment que les Européens devraient être capables de parler une langue commune, et trois sur dix (31%) affirment être «tout à fait d'accord» avec cette affirmation.

- page 126 et suivantes, on voit que les Européens sont favorables à l'égalité de traitement des diverses langues parlées dans l'UE.

La plupart des Européens estiment que toutes les langues parlées dans l'UE devraient être traitées de la même façon, et que l'amélioration des capacités linguistiques devrait constituer une priorité.

En effet, huit Européens sur dix (81%) conviennent que toutes les langues parlées dans l'UE devraient être traitées de la même manière, avec près de la moitié (46%) qui se disent «tout à fait» d'accord avec cette proposition.

La majorité des Européens souhaite ainsi une langue commune et équitable, alors que les instances dirigeantes leur imposent une langue étrangère et inéquitable.

En juin 2013, le Parlement européen a fait une étude Eurobaromètre³ pour étudier la perception de la démocratie. Les résultats sont présentés de façon positive, mais on voit que les Européens n'ont pas une très bonne opinion de la démocratie à l'échelle de l'Union européenne.

On peut y lire page 4 (les caractères gras sont d'origine) :

Que pensent les Européens du fonctionnement de la démocratie ?

*Ils sont une **majorité absolue** à se déclarer **satisfaits** du fonctionnement de la **démocratie dans leur pays et plus de quatre sur dix au niveau de l'UE**. Sur ce dernier point, il convient toutefois de remarquer qu'une très courte majorité d'Européens ne se déclare pas satisfaite.*

Cette présentation positive peut être retournée : ils sont une **majorité absolue** à se déclarer **non satisfaits de la démocratie au niveau de l'Union européenne**.

Tous les citoyens de l'Union sont aujourd'hui concernés : depuis le plus jeune âge jusque dans la vie professionnelle. Plus encore, **c'est la question de la construction européenne qui est posée, de la vitalité de la démocratie en Europe, et, peut-être même, de la viabilité du projet européen.**

³ http://www.europarl.europa.eu/pdf/eurobarometre/2013/election/synth_finale_fr.pdf